

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1221

présenté par

Mme Blin, M. Brigand, Mme Corneloup, M. Dubois, Mme Duby-Muller, M. Hetzel,
Mme Périgault, M. Ray, Mme Valentin et M. Viry

ARTICLE 3

À la première ligne de la deuxième colonne du tableau de l'alinéa 19, substituer aux mots :

« en faveur du »,

les mots :

« pour la souveraineté en matière agricole et le ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel